



AVIS PUBLIC

RAPPORT DU MAIRE, MONSIEUR BERTRAND LAMOUREUX, SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE COATICOOK

CONSEIL DE VILLE – LE 14 NOVEMBRE 2016

Cette déclaration sur la situation financière de la Ville de Coaticook est conforme à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 11 et de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*. Ce rapport doit être déposé quatre semaines avant l'adoption du budget par le conseil. Il doit faire le lien entre l'exercice financier précédant celui de l'année en cours et celui relatif à l'année à venir.

1. LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS 2015

À son budget 2015, la Ville de Coaticook avait prévu pour ses activités financières des revenus et des dépenses de fonctionnement équilibrés de 20 741 747 \$. L'exercice s'est terminé avec un surplus de 974 630\$. Ce surplus s'explique principalement par des revenus non prévus.

Au 31 décembre 2015, le surplus accumulé non affecté était de 4 471 598 \$ et le surplus affecté était de 417 018 \$. Toujours au 31 décembre 2015, le capital non engagé du fonds de roulement était de 1 864 720 \$. Le solde disponible pour le revenu reporté de réfection et entretien de certaines voies publiques était de 419 014 \$.

Au 31 décembre 2015, la dette nette totale sans les organismes contrôlés s'établissait à 11 489 526 \$, une hausse de 5 755 595 \$. Cette augmentation s'explique par l'emprunt pour l'usine de traitement d'eau potable Marcel-Benoit.

Les investissements et la dette évoluent en conformité avec la Politique de gestion portant sur l'utilisation du financement et la constitution de réserves financières adoptée le 10 mars 2015.

De l'avis de l'auditeur indépendant, les états financiers présentaient une image fidèle des résultats de la Ville pour 2015 ainsi que de sa situation financière au 31 décembre de cette même année.

2. ESTIMÉ DES RÉSULTATS POUR 2016

Pour l'année 2016 qui se termine, les différents services municipaux ont été à même de respecter les budgets qui leur avaient été alloués. Nous prévoyons que l'équilibre budgétaire sera respecté.

3. PROGRAMME DES DÉPENSES D'IMMOBILISATION

Le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2016, 2017 et 2018 impliquait des dépenses souhaitables de 65 671 975 \$, réparties de la façon suivante :

2016	14 913 812 \$
2017	46 049 240 \$
2018	4 708 923 \$

Pour l'année 2016, les investissements prévus de 14 913 812 \$ étaient assurés par diverses sources de financement.

Comme chaque année, une partie seulement des travaux indiqués au programme ont été effectués en 2016, d'autres reportés à des exercices futurs, en fonction de leur priorité et des capacités de les financer.

Parmi les projets les plus importants réalisés en 2016, nous retrouvons :

- Reconstruction du Chemin Bilodeau sur une distance de 3,4 kilomètres au coût de 856 263 \$ payé à même les redevances de carrière et sablière et de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook;
- Reconstruction des infrastructures aqueduc et égout pour les rues St-Paul Est au coût de 850 000 \$ et Mgr Durand au coût de 600 000 \$ qui sera payé par la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018 (TECQ);
- Implantation d'une borne de recharge rapide pour véhicule électrique;
- Implantation de compteurs d'eau pour les industries et les grands utilisateurs;
- Mise à niveau des terrains de tennis au parc Yvon-Lemieux;
- Construction d'un bloc de service à la plage du lac Lyster;
- Participation financière de 25 000\$ dans la reconstruction du Parc-école Saint-Luc (Barnston).

4. LES CONTRATS LIANT LA VILLE À DIVERSES ENTREPRISES

La Ville de Coaticook est liée, par contrat, à diverses entreprises. En vertu de la loi, ces contrats doivent être divulgués à la population. Il nous fait donc plaisir de vous informer de la disponibilité d'une liste de ces contrats conclus depuis 1 an soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 et comportant une dépense de

plus de 25 000 \$, de même qu'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant et qui comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Ces dernières sont disponibles à l'hôtel de ville.

5. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

La rémunération annuelle des élus pour l'année 2016 est la suivante :

La rémunération annuelle du maire est de 31 360 \$ avec une allocation de dépenses de 15 680 \$.

Pour leur part, les conseillers reçoivent une rémunération annuelle de 10 456 \$ avec une allocation de dépenses de 5 228 \$.

6. ORIENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2017 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2017-2018—2019

Depuis plusieurs semaines, les responsables de service administratif et extérieur sont à travailler sur le budget 2017 et sur le programme d'investissement en immobilisation 2017-18-19.

Le conseil municipal, de même que le directeur général et le trésorier ont tenu une journée de réflexion annuelle au début du mois d'octobre afin d'établir les bases de l'élaboration du budget 2017. L'exercice permet d'établir les niveaux de service offert aux citoyens et permet à chacun des membres du conseil d'exprimer leurs idées et d'exposer leurs projets aux autres élus.

Voici différentes orientations que le conseil a prises lors de cette journée :

- Augmenter les investissements en rechargement dans les chemins ruraux de la municipalité;
- Aller de l'avant avec le projet de réaménagement du parc situé au coin des rues Child et Main;
- Appuyer le projet de la future résidence Hestia qui offrira des logements adaptés pilotés par l'Association des personnes handicapées qui sera située sur la rue des Ruisselets et dont la municipalité participe financièrement par le don du terrain et de son remblai si nécessaire;
- Appuyer financièrement la construction à venir de l'immeuble locatif situé sur les terrains vacants de la rue Child. Le promoteur est l'Office municipal d'habitation.

De plus, au cours de l'année 2017, la Ville de Coaticook posera les premiers jalons du poste de transformation d'électricité 120kV. Rappelons que ce poste permettra d'augmenter la capacité d'alimentation de la Ville de Coaticook tout en

ayant une meilleure qualité d'électricité. Par ailleurs, la rentabilité d'Hydro Coaticook sera accrue avec ce poste.

L'année 2017 annonce pour la Ville de Coaticook le début des négociations avec ses employés syndiqués et cadres dont la convention collective se termine le 31 décembre 2017.

Pour finir, des efforts seront faits en 2017 afin de faire connaître les qualités de la ville auprès de futurs résidents. Il y a un grand manque de main-d'œuvre et nous croyons que nous avons ce qu'il faut pour attirer des travailleurs.

Je vous remercie, encore une fois pour l'appui que vous nous témoignez. Je tiens à souligner l'excellent travail d'équipe au sein du conseil, en étroite collaboration avec l'administration municipale et ce, dans l'intérêt des Coaticookoises et Coaticookois.

Le Maire,

Bertrand Lamoureux,